

AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants de Leudelange que le collège échevinal, dans sa séance du 11 octobre 2024, a édicté le règlement temporaire d'urgence en matière de circulation suivant à l'occasion des travaux (confection d'un arrêt de bus) pour les besoins de la rue de Luxembourg à Leudelange :

Stationnement interdit (C,18)

Du lundi 21 octobre 2024 de 08.00 heures jusqu'au vendredi 15 novembre 2024 à 17.00 heures, le stationnement est interdit dans la rue de Luxembourg, du côté impair, sur le tronçon longeant l'immeuble numéro 27, sur une longueur de 12 mètres.

Cette disposition est indiquée par le signal C, 18 .

Accès interdit aux piétons (Signal C, 3g)

Du lundi 21 octobre 2024 de 08.00 heures jusqu'au vendredi 15 novembre 2024 à 17.00 heures, suivant les besoins des travaux, l'accès du trottoir dans la rue de Luxembourg, du côté impair, sur le tronçon longeant l'immeuble numéro 29, est interdit aux piétons. Les piétons sont obligés d'emprunter le trottoir du côté des maisons avec numéros pairs.


Cette interdiction est indiquée par le signal routier C, 3g , art.162 sous 1, .

DEPLACEMENT temporaire d'un arrêt d'autobus


Du lundi 21 octobre 2024 de 08.00 heures jusqu'au vendredi 15 novembre 2024 à 17.00 heures, suivant les besoins des travaux, l'emplacement pour autobus (arrêt Op der Strooss) dans la rue de Luxembourg, devant l'immeuble numéro 29, est déplacé devant l'immeuble numéro 27.

Contournement obligatoire (D,2)

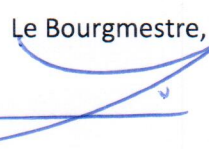
Du lundi 21 octobre 2024 de 08.00 heures jusqu'au vendredi 15 novembre 2024 à 17.00 heures, suivant les besoins des travaux, les conducteurs de véhicules circulant dans la rue de Luxembourg, sur le tronçon longeant l'immeuble numéro 29, sont obligés de passer du côté des panneaux de balisage suivant la direction indiquée par les flèches (signaux D, 2).

Cette interdiction est indiquée par le signal routier D, 2 .

Leudelange, le 14 octobre 2024.

Le Secrétaire,

Marc Thill



Le Bourgmestre,

Lou Linster